

# LE DIALOGUE JUDÉO-CHRÉTIEN DANS LE CONFLIT EN PALESTINE

*Michel Marchand, août 2024*

*Adhérent Palestine 13*

*Membre du bureau et de la commission Culture*

Dans une précédente rubrique relative au silence de l'Église de France face au génocide commis à Gaza par l'État d'Israël<sup>1</sup>, deux questions étaient posées : pourquoi un tel silence ? Quelle est la signification du dialogue judéo-chrétien alors que les autorités religieuses juives, dans leur majorité, apportent un soutien à l'agissement de l'État d'Israël ? Plusieurs courriers adressés en avril dernier à divers évêchés et à la Conférence nationale des évêques de France sont restés sans réponse, mis à part l'évêché de Quimper répondant de manière évasive, mettant en avant les efforts de l'Église et des ONG chrétiennes à Gaza et à la diplomatie (secrète) du Vatican pour faire advenir la paix au Moyen-Orient.

Cette interrogation sur le silence de l'Église ne fut pas unique. Elle fut formulée également par un moine de l'Abbaye de Cîteaux, s'adressant à l'archevêque de Dijon. Il rappelle à cette occasion le propos de Pierre Stambul de l'UJFP : «*L'antisémitisme est un crime et l'antisionisme est un devoir !!!*». Tout aussi tragiquement, le silence des rabbins de France traduit leur indifférence aux souffrances du peuple palestinien, inexistant à leurs yeux. La lettre d'un imam français (Noureddine Aoussat), adressée le 29 mai au Grand Rabbin de France (Haïm Korsia) le questionne sur son incapacité à exprimer la moindre empathie à la tragédie de dizaine de milliers de civils innocents.

## **La situation à Gaza et en Palestine**

La tragédie palestinienne remonte à la naissance de l'État d'Israël : 800 000 Palestiniens chassés de chez eux (la *Nakba*). Aujourd'hui, trois quarts de siècle et trois à quatre générations plus tard, réfugiés et déplacés de force se comptent au nombre d'environ 9 millions de personnes, soit les deux tiers de la population palestinienne. Israël met en place un arsenal juridique pour s'approprier le maximum de terres avec le minimum d'habitants palestiniens, et ceci au mépris du droit international.

En juillet 2024, les bombardements et les actions au sol de l'armée israélienne à Gaza auraient tué plus de 38 300 personnes, dont 12 300 enfants. Selon la revue médicale britannique « *The Lancet* », le bilan humain serait beaucoup plus élevé et il n'est pas invraisemblable d'estimer que 186 000 morts, voire plus, pourraient être imputables au conflit actuel, soit entre 7 et 9 % de la population totale vivant dans la bande de Gaza.

Non contents des bombardements incessants depuis 10 mois sur une population civile prise dans une nasse, Israël soumet les habitants de Gaza à la famine, utilisée comme une arme de guerre, une stratégie d'une cruauté inimaginable. Selon les Nations Unies, plus de 20 % de la population de l'enclave palestinienne, soit plus de 495 000 personnes, sont désormais confrontées à des « niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire aiguë » impliquant « un manque extrême de nourriture, la famine et l'épuisement ». Presque tous les autres habitants de la bande de Gaza sont confrontés à des « niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë ». La pénurie d'eau est un facteur aggravant. La destruction systématique des systèmes de santé augmentent délibérément les niveaux de mortalité dans une vision apocalyptique selon tous les témoignages recueillis sur place.

Face à l'ampleur de cette tragédie, l'accusation de génocide est portée par l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de justice (CIJ) le 29 décembre 2023. L'ordonnance de la Cour du 26 janvier 2024 ordonne à Israël de mettre en œuvre toutes les mesures pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza, ordonnance délibérément ignorée par les autorités israéliennes.

---

<sup>1</sup> Le Silence assourdissant des évêques de France, <https://www.assopalestine13.org/LE-SILENCE-ASSOURDISSANT-DES-EVEQUES-DE-FRANCE>, 19 juin 2024

Le 20 mai 2024, des mandats d'arrêt sont délivrés par la Cour pénale internationale (CPI)<sup>2</sup> à l'encontre de Benjamin Netanyahu et de son ministre de la Défense, Yoav Gallant, ainsi qu'à trois dirigeants du Hamas pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

A la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Cour internationale de justice (CIJ) vient de rendre un avis le 19 juillet 2024 sur la légalité des politiques et pratiques d'Israël dans les territoires palestiniens occupés.<sup>3</sup> La conclusion est claire et sans équivoque : l'occupation et l'annexion des territoires palestiniens par Israël sont illégales et les lois et politiques israéliennes discriminatoires vis-à-vis des Palestiniens bafouent l'interdiction de la ségrégation raciale et de l'apartheid. *Cet avis de la CIJ est une reconnaissance historique des droits des Palestiniens.*

## **Le dialogue interreligieux de l'Église catholique**

A ce constat effroyable qui interpelle notre conscience et notre humanité (Gaza est aujourd'hui devenue la boussole morale du monde), comment réagir devant le silence, l'indifférence des autorités morales et spirituelles, qu'elles soient juives ou chrétiennes ? Nous l'aborderons de façon modeste en se rappelant le principe adopté par Spinoza « *ne pas s'indigner, ne pas pleurer mais comprendre* ».

Le document fondateur du dialogue interreligieux pour l'Église catholique est la déclaration du Concile Vatican II – *Nostra Aetate* -, promulguée par le pape Paul VI en octobre 1965<sup>4</sup>, modifiant de manière significative l'approche du catholicisme à l'égard des autres religions, marquant un tournant irréversible dans les relations entre l'Église catholique et le judaïsme. La partie centrale du document reconnaît les racines juives du christianisme et condamne l'antisémitisme. Un paragraphe important est également consacré à la foi musulmane. Dans cet esprit, le document sur la fraternité humaine signé par le Pape François et le grand imam d'Al-Azhar, Ahmad Al-Tayyeb, le 4 février 2019 à Abu Dhabi, est écrit pour la paix mondiale et la coexistence commune<sup>5</sup>. Le document énonce les éléments qui fondent la fraternité humaine, le respect de la personne et des peuples, leur dignité et égalité, le refus des intégrismes. Il est rappelé que l'extrémisme religieux ainsi que l'intolérance, ont produit dans le monde ce que l'on pourrait appeler les signaux d'une « *troisième guerre mondiale par morceaux* ».

## **Le dialogue judéo-chrétien en France**

La France compte la plus grande communauté juive d'Europe, environ 550 000 personnes ; cette présence juive en France, ancienne, remonte à l'époque romaine et a connu, comme partout ailleurs en Europe, des moments de persécutions et de calme relatif. Ce judaïsme était originaire d'Europe centrale, occidentale ou orientale. La mémoire du régime de Vichy, responsable de la déportation d'environ un quart de la population juive d'alors, reste toujours vive et douloureuse. Une large majorité, à peu près 70 % des juifs français, est aujourd'hui originaire d'Afrique du Nord.

Depuis la déclaration conciliaire de Vatican II, la mission définie par la Conférence des évêques de France pour le dialogue judéo-chrétien est basée sur trois registres :

- Fournir aux évêques une expertise sur toutes les questions touchant le Judaïsme et Israël,
- Soutenir le réseau des délégués diocésains,
- Entretenir les relations avec les différentes institutions juives au niveau national.

## **La base historique du dialogue judéo-chrétien**

---

<sup>2</sup> Pour rappel, la Cour internationale de justice (CIJ) juge les États tandis que la Cour pénale internationale (CPI) juge les personnes.

<sup>3</sup> CIJ : Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, <https://www.icj-cij.org/fr/affaire/186>, 19 juillet 2024

<sup>4</sup> <https://www.vaticannews.va/fr/vatican/news/2020-06/nostra-aetate-et-le-concile-ouvrit-la-voie-au-dialogue-entre-re.html>

<sup>5</sup> <https://www.vatican.va/content/francesco/fr/events/event.dir.html/content/vaticanevents/fr/2019/2/4/fratellanza-umana.html>

Pour construire une nouvelle relation entre Juifs et Chrétiens, un rassemblement eut lieu à Seelisberg en Suisse durant l'été 1947. Le Conseil International des Chrétiens et Juifs (*International Council of Christians and Jews*) publia un nouvel appel en juillet 2009 à Berlin, adressé plus largement aux communautés chrétiennes et juives à travers le monde. Ce nouvel appel appelé les « *Douze points de Berlin* », définissait 12 objectifs à la relation judéo-chrétienne<sup>6</sup>.

La lecture de ce document suscite une très large adhésion lorsqu'il s'agit de combattre l'antisémitisme, qu'il soit raciste, religieux ou de toute autre nature, de promouvoir le dialogue interreligieux, de développer une compréhension théologique du Judaïsme qui affirme sa spécificité, de reconnaître les efforts accomplis par de nombreuses communautés chrétiennes pour réformer leur attitude à l'égard des Juifs, de réviser les textes juifs et la liturgie à la lumière de ces réformes chrétiennes.

Toutefois, de fortes interrogations ou ambiguïtés apparaissent lorsqu'il s'agit d'évoquer le conflit en Palestine depuis la création de l'État d'Israël en 1948, bien que soit affirmée la nécessité de « *restaurer la confiance et la paix au Proche-Orient afin que tous puissent vivre en sécurité et indépendamment, dans des États viables, établis dans le respect du droit international et des droits de l'Homme* ». Il suffit d'extraire du document plusieurs phrases significatives :

- « *En comprenant plus pleinement le profond attachement du Judaïsme à la Terre d'Israël comme une donnée religieuse fondamentale, et le lien de nombreux Juifs avec l'État d'Israël comme une question de survie aussi bien culturelle que physique* »,
- « *En critiquant les politiques israéliennes et palestiniennes lorsque cela est moralement justifié, tout en reconnaissant l'attachement des deux communautés à cette terre. En critiquant les attaques antisionistes, en particulier lorsqu'elles deviennent des expressions d'antisémitisme* »,
- « *Encourager l'État d'Israël dans ses efforts à réaliser les idéaux inscrits dans son acte de naissance, tâche qu'Israël partage avec de nombreuses nations dans le monde. En assurant l'égalité des droits pour toutes les minorités, tant religieuses qu'ethniques, incluant les Chrétiens vivant dans l'État Juif. En parvenant à une résolution juste et pacifique du conflit israélo-palestinien* ».

Il apparaît à la lecture de ce nouvel appel que les droits du peuple palestinien ne sont pas clairement et véritablement affirmés. Les Palestiniens sont invisibilisés dans ce texte fondateur du dialogue judéo-chrétien. La critique de l'État d'Israël est toujours suspectée d'antisémitisme et il n'est jamais question de dire de quel nom est le sionisme, une idéologie coloniale qui relève du crime de guerre selon le droit international. Enfin, le texte de Berlin qui date de 2009, évoque avant l'heure<sup>7</sup> « *les chrétiens vivant dans l'État juif* », acceptation d'une société israélienne discriminatoire pour les non juifs conduisant à un État d'apartheid. Dans le contexte d'un document fondateur, qu'en est-il dans la pratique du dialogue judéo-chrétien ?

## La réalité du dialogue judéo-chrétien

A titre d'exemple, le Conseil national de l'Amitié judéo-chrétienne (AJCF) fêtait ses 70 ans d'existence en 2018 sur le thème de l'antisionisme. Sa présidente, Jacqueline Cuhe, donnait à cette occasion une interview dans le journal *La Croix*, le 5 janvier 2018. Elle déplorait que l'État d'Israël soit extrêmement critiqué et ajoutait « *l'existence d'Israël ne doit pas être remise en cause, comme c'est parfois le cas dans les opérations de boycott* ». A la question du rapport entre antisionisme et antisémitisme, elle précisait « *je crois que souvent derrière l'antisionisme, il y a de l'antisémitisme. Il n'est pas normal que l'État d'Israël soit montré autant du doigt* » alors « *qu'en Israël, les Arabes sont des citoyens à part entière et il y a une liberté d'expression* ». En

<sup>6</sup> <https://www.ajcf.fr/Des-Dix-Points-de-Seelisberg-1947-aux-Douze-Points-de-Berlin-2009.html>

<sup>7</sup> **Loi fondamentale. Israël État nation du peuple juif**, juillet 2018 : Jérusalem, entière et unifiée, est la capitale d'Israël (Art 3), l'État considère le développement des colonies juives comme une valeur nationale et agira pour encourager et promouvoir leur création et leur renforcement.

conclusion à cette journée de l'Amitié judéo-chrétienne, il ressortait que « *l'antisémitisme a plusieurs masques dont celui de la haine d'Israël* ».

## Le témoignage d'une militante juive

Nous reprendrons les réflexions d'une militante juive de terrain comme elle se définit elle-même<sup>8</sup>, militante au sein de l'Amitié judéo-chrétienne de France (AJCF). Elle rappelle que les échanges et débats abordent des sujets ardues en s'appuyant sur les « *Douze points de Berlin* », document évoqué précédemment, et n'esquive pas les difficultés néanmoins nombreuses du dialogue judéo-chrétien. La première difficulté, selon elle, découle d'une double asymétrie dans les rencontres, les membres juifs sont forcément moins nombreux que les chrétiens (réalité statistique), l'identité juive n'est pas uniquement religieuse, et, comme l'identité chrétienne, elle s'appuie également sur d'autres composantes (une histoire commune, la richesse d'une grande culture, l'existence de langues juives).

Mais deux éléments incontournables de l'histoire récente du peuple juif, à savoir la Shoah et la création de l'État d'Israël, posent souvent des problèmes pour une relation qui se veut profonde. Pour l'auteur de ce témoignage, l'enjeu pour les chrétiens est d'admettre que ces deux points sont fondamentaux pour les Juifs, la mémoire vive de la Shoah est encore très présente et l'existence de l'État d'Israël constitue l'aboutissement d'un désir ardent exprimé par la liturgie et l'histoire juive. L'enjeu pour les juifs est de trouver un moyen de parler de la Shoah sans susciter de culpabilité universelle et par ailleurs d'accepter qu'une critique de la politique de l'État d'Israël ne soit pas forcément de l'antisémitisme. Pour conclure à la réalité de ce dialogue, les groupes de l'Amitié judéo-chrétienne de France (AJCF) et d'autres instances de rencontres interreligieuses évitent donc soigneusement ces deux sujets afin de préserver la convivialité et même quelquefois la possibilité de la rencontre.

## Les limites du dialogue ou un choix idéologique délibéré ?

Pour poursuivre cette interrogation, nous prendrons en considération les réflexions récentes portées par le Frère Louis-Marie Coudray, prieur de l'abbaye bénédictine d'Abu Gosh<sup>9</sup>, située près de Jérusalem et, par ailleurs, responsable des relations avec le judaïsme au sein de la Conférence des Évêques de France. Ces réflexions se placent dans les semaines et mois qui suivent l'attaque meurtrière du 7 octobre par le Hamas.

Pour ce religieux, la question juive est toujours présente, centrale, de manière naturelle ou instrumentalisée, par ceux qui sont animés d'une passion anti juive ou antisémite. La façon de penser de ce religieux nie l'oppression coloniale de l'État d'Israël. Cette passion, dit-il, se pare de la défense des Palestiniens. Il ajoute provocateur, au moment où le génocide se commet, que le drapeau palestinien est devenu le symbole de n'importe quelle lutte, laissant aller son propos à s'exprimer dans une caricature proprement indécente, « *défendez la culture de la laitue sur le plateau du Larzac et vous aurez des drapeaux palestiniens !* ».

Il évoque la complexité de la situation, de la nécessité de sortir d'un débat binaire, de prendre en compte la symétrie de l'angoisse et de la souffrance des Israéliens et Palestiniens, mais sans mentionner une seule fois, la situation discriminatoire et d'apartheid existante pour les Palestiniens, l'oppression dans les territoires occupés, les massacres des populations civiles de Gaza, l'accusation de génocide, l'illégalité de l'occupation des territoires palestiniens.

Pour ce responsable des relations avec le judaïsme, l'attaque du 7 octobre par le Hamas est le retour du pogrom<sup>10</sup> au 21<sup>ème</sup> siècle, le basculement vers une nouvelle ère post-Shoah. Face à la situation actuelle en Palestine, sa seule analyse et réponse est d'affirmer que c'est la légitimité de l'existence d'Israël qui est

---

<sup>8</sup> **Liliane Apotheker (2017)** Le dialogue judéo-chrétien : perspectives d'une militante juive de terrain. Revue Lumen Vitae, vol LXXII : 287 - 298

<sup>9</sup> Réflexions du Frère Louis-Marie Coudray, <https://www.youtube.com/watch?v=mTC-0v3oDb0>

<sup>10</sup> Pogrom : attaque accompagnée de pillage et de meurtres perpétrée contre une communauté juive (d'abord dans l'Empire russe particulièrement en Pologne, en Ukraine et en Bessarabie entre 1881 et 1921). (dictionnaire Larousse). Peut-on appliquer une telle définition à l'attaque du 7 octobre en ignorant l'occupation israélienne ?

remise en cause. Bien sûr, il est rappelé, comme un propos d'avance convenu qu'il ne saurait remettre en question la vie des Palestiniens et de leurs droits, leur légitimité à avoir une vie comme n'importe quel peuple.

## Une réflexion rétrospective

A la veille du second conflit mondial, la philosophe Simone Weil voyait que ce qui menaçait le monde, ce n'était pas simplement l'Allemagne hitlérienne, c'était aussi un état de la civilisation qui rendait possible l'entreprise d'Hitler<sup>11</sup>. Simone Weil analysait l'emprise de l'empire romain sur l'ensemble du bassin méditerranéen : « *l'influence aurait pu en être suffisamment contrebalancée par celle du christianisme, si la seconde avait pu être séparée de la première. Par malheur Rome ayant adopté le christianisme (...), a ainsi contracté avec lui une alliance qui l'a souillé. Par un second malheur, le lieu d'origine du christianisme lui a imposé l'héritage de textes [l'Ancien Testament] où s'expriment souvent une cruauté, une volonté de domination, un mépris humain des ennemis vaincus ou destinés à l'être, un respect de la force qui s'accordent extraordinairement bien avec l'esprit de Rome (...). La double tradition hébraïque et romaine étouffe dans une large mesure depuis deux mille ans l'inspiration divine du christianisme...* ». Quelle interpellation, si aujourd'hui à la lumière des événements actuels en Palestine, Rome s'appelle les États-Unis et la pensée hébraïque, la pensée sioniste.

Alain Gresh, dans son essai « *De quoi la Palestine est-elle le nom ?* »<sup>12</sup> actualise cette réflexion philosophique qui conserve toute sa pertinence, en citant l'ouvrage de Marc Ellis<sup>13</sup> « *Judaism does not equal Israël* » - « le judaïsme ne se confond pas avec Israël ».

Marc Ellis professe que l'actuel establishment juif cherche une alliance entre la religion et l'État, similaire à celle qu'a forgée le christianisme primitif avec l'empire romain. Cette alliance souvent appelée « christianisme constantinien »<sup>14</sup> trouve son équivalent actuel dans un « judaïsme constantinien » ou « judaïsme impérial » dont le sionisme serait le responsable. Ceux qui sont en dissidence contre un tel point de vue, les « juifs de conscience » seraient définis selon l'auteur par leur recherche de l'éthique et leur exercice de conscience.

## Que conclure ?

Les bases du dialogue judéo-chrétien sont porteuses de nombreuses interrogations et ambiguïtés : la confusion entre antisionisme et antisémitisme, l'invisibilisation du peuple palestinien, de ses droits et de son histoire, etc.. La réalité de ce dialogue aboutit à faire en sorte que les questions qui « fâchent » (la Shoah, la création de l'État d'Israël) soient délibérément ignorées, alors qu'elles sont fondamentales.

**L'Église de France (et sans doute d'Europe) a-t-elle tant à se reprocher de son silence durant la politique d'extermination des Juifs d'Europe, de son sentiment de culpabilité vis-à-vis de l'antijudaïsme chrétien qui remonte à l'origine du christianisme, qu'elle refuse de s'exprimer sur les bases de ses valeurs morales et spirituelles face à la situation d'un génocide<sup>15</sup> tel qu'il est commis au vu de tous à Gaza. Elle s'est engagée dans un dialogue dans lequel les considérations politiques prennent une importance essentielle. Ceci explique le silence de l'Église de France.**

Autre hypothèse, celle formulée par le pasteur luthérien Arabe Palestinien Munther Isaac<sup>16</sup> : « *L'hypocrisie et le racisme du monde occidental est évidente et effrayante ! ....Nous sommes indignés par la complicité de*

---

<sup>11</sup> Simone Pétrement (1973) « la Vie de Simone Weil », ed. Fayard.

<sup>12</sup> Alain Gresh (2010) « De quoi la Palestine est-elle le nom ? », ed. Actes Sud, Babel.

<sup>13</sup> Le professeur Marc H. Ellis, théologien juif, fonde en 1999 le Centre pour les études juives à l'Université de Baylor (Texas). Il en a été exclu en 2012 pour ses opinions pro-palestiniennes et anti-israéliennes. Il est décédé en juin 2024.

<sup>14</sup> Du nom de l'empereur romain Constantin qui se convertit au christianisme sur son lit de mort en 337.

<sup>15</sup> « *Si ce n'est pas un génocide, alors qu'est-ce que c'est ?* » notait Gideon Levy, journaliste israélien, journal Haaretz, (14 janvier 2024)

<sup>16</sup> Munther Isaac est l'auteur de l'ouvrage « L'Autre Côté du Mur » (2023), un récit chrétien palestinien de lamentation et d'espoir.

*l'Église. Soyons clairs : le silence est complicité, et les appels creux à la paix sans cesser le feu et sans mettre fin à l'occupation, et les phrases vaines sur l'empathie sans action directe* ». La dimension du racisme ou de la suprématie de l'homme occidental blanc prédomine et renvoie à notre passé colonial du siècle précédent.

Dans les deux hypothèses, le peuple palestinien est absent dans la revendication de ses droits fondamentaux à vivre sur sa terre dignement et respectueusement.

Au final à la question de la finalité du dialogue judéo-chrétien, il semblerait que l'on soit arrivé non pas à son échec, mais à une complicité judéo-chrétienne face à la tragédie palestinienne qui par ailleurs s'articule parfaitement avec la politique du monde occidental vis-à-vis de l'État d'Israël.